

COMMUNE DE GLANES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le six du mois de Mai, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques FERRAND, Maire.

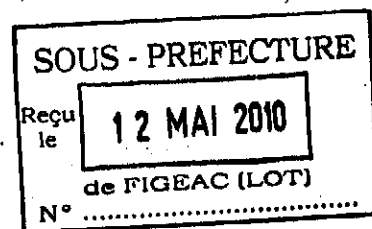
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Procuration : 1
Nombre de votants : 11

Présents : MM FERRAND Jacques (Maire), HATTIER Sophie (1^{er} Adjoint), FREGEAT Rémi (2^{ème} adjoint), ARNAL Nicole (3^{ème} adjoint), QUERCY Vincent, VIDAL Frédéric, CROS Olivier, CHAYLAC Ghislaine, BOUCHAUD Jean-Marc et CANET Cécile, conseillers municipaux.

Procurations : VALAT Gisèle.

Absents : néant.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Monsieur Frédéric VIDAL a été élu secrétaire de séance.



Objet: Tracés accès autoroute autoroute.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des différentes réunions autour du dossier d'accès à l'autoroute du bassin Cère et Dordogne.

Après discussion, le conseil municipal exprime le souhait que, pour des raisons économiques, touristiques, desserte et sécurité sanitaires, soit réalisé le plus rapidement possible le tracé le plus direct, c'est-à-dire un tracé passant par le fuseau NORD.

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

Délibération rendue exécutoire le 29/05/2010

Transmise en S/Préfecture le 10 Mai 2010

Publiée ou notifiée le : 28/05/2010

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,
Fait à Glanes, le 7 Mai 2010

Le Maire
Jacques FERRAND

